

Si Senior ! le crédit immo après 60 ans



Vérifiez les conditions de l'assurance décès et invalidité liée à votre prêt immobilier.

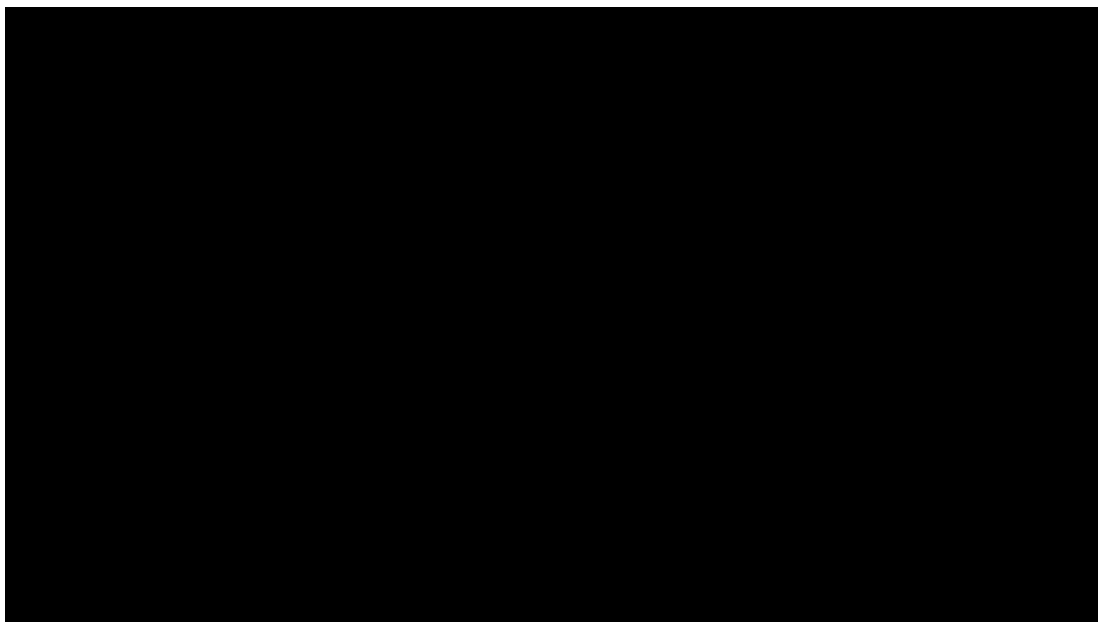
“Généralement, les assureurs couvrent les prêts immobiliers jusqu’aux 85 ans de l’emprunteur, voire un peu plus (87 ans)”.

. “Méfiez-vous aussi des banquiers qui vous assurent jusqu’à vos 70 ans et qui vous conseillent ensuite de vous tourner vers un autre assureur. Si vous tombez malade entre temps, personne ne voudra vous couvrir pour la suite du crédit et, en cas de décès, votre conjoint, vos enfants ou autres héritiers devront continuer à payer l’emprunt...”

Le coût d’une assurance pour un senior oscille autour de 1% du capital emprunté, contre 0,15 à 0,20 % entre 28 et 30 ans, 0,35 % à 0,40 % pour les moins de 50 ans... Un taux non négligeable qu’il faut ajouter à celui du crédit.

Vous avez intérêt à mettre en concurrence l’établissement emprunteur avec plusieurs autres assureurs pour faire une économie sur ce poste. Rappelons que si on a loupé le coche au moment de la signature du dossier de prêt, il est désormais possible de faire la jouer la concurrence chaque année, à la date anniversaire de son contrat pour

trouver moins cher ailleurs.



Advertisement (1 of 1): 0:09



